



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 10 AOÛT 2015

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce dixième jour du mois d'août 2015, à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
Monsieur le conseiller André Fournier  
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
Madame la conseillère Nathalie Laprade  
Madame la conseillère Sandra Gravel  
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
Monsieur le directeur adjoint du service de l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment Pascal Bérubé  
Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Assemblée de consultation sur le règlement numéro APR-2-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à modifier les normes d'implantation pour la zone 121-H
5. Avis de motion : Règlement omnibus
6. Avis de motion : Adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à soustraire la zone 55-P de l'interdiction de planter des peupliers, des saules et des érables argentés
7. Lecture et adoption du règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à agrandir la zone 65-C à même la zone 67-H
8. Financement à long terme : 2 009 000 \$
  - a. Adjudication de l'émission d'obligations
  - b. Résolution de concordance
  - c. Résolution courte échéance
  - d. Résolution prolongation
9. Dépôt de l'état des revenus et dépenses
  - a. Au 31 mai 2015
  - b. Projections au 31 décembre 2015
10. Amendement budgétaire
11. Emprunts temporaires : Règlements 1281-2015, 1282-2015, 1283-2015, 1284-2015, 1293-2015
12. Nomination d'un maire suppléant
13. Versement à la Société Mutuelle de Prévention Inc.
14. Cautionnement Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
15. Octroi du contrat d'impression pour le journal « Le Catherinois »
16. Signature d'une entente : Pavillon Desjardins
17. Signature d'une option : Ancien immeuble de la Caisse populaire Desjardins
18. Avis de motion : Acquisition de l'ancien immeuble de la Caisse populaire Desjardins
19. Signature d'une option : Vente de l'ancien poste incendie



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

---

20. Dépôt du rapport du comité : Accident de travail pompier
21. Règlement hors cour : Poursuite aux petites créances
22. Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités
23. Demande d'amendement au permis de construction : Garderie la Bougeotte – 279, rue Anne-Hébert
24. Demande de permis d'enseignes : Pro Action Santé Physiothérapie – 4500, route de Fossambault
25. Demande de permis d'enseigne : Le Groupe Harnois Inc. – 4600, route de Fossambault
26. Addenda numéro 2 à l'entente de développement boisés Ontaritz
27. Acceptation provisoire : Travaux de réfection rue Jean-Baptiste-Drolet
28. Achat d'une gratte « sens-unique »
29. Paiement numéro 1 : Travaux de pavage 2015
30. Réparation de la rétrocaveuse
31. Échantillonnage Ville de Lac Saint-Joseph
32. Bâtiment multifonctionnel : Surveillance des travaux en architecture
33. Bâtiment multifonctionnel : Surveillance des travaux en mécanique/électricité
34. Bâtiment multifonctionnel : Surveillance des travaux en structure
35. Bâtiment multifonctionnel : Contrôle qualitatif des matériaux
36. Mise aux normes des équipements de plomberie de certains bâtiments municipaux
37. Autorisation de dépense : Sécurité route de Fossambault-Nord
38. Nouvel organigramme du Service incendie
39. Embauche de pompiers-premiers répondants à temps partiel après période de probation
40. Versement au club social du service de protection contre les incendies
41. Autorisation de paiement : Piste Jacques-Cartier/Portneuf
42. Ajout budget : Jour du citoyen
43. Entente Club de golf du Lac Saint-Joseph
44. Autorisation de dépense : Parc exercices
45. Autorisation de dépense : Parc de jeux d'enfants au Parc du Grand-Héron
46. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
47. Dépôt de la liste des chèques
48. Dépôt de la liste des engagements financiers
49. Bordereau de correspondance
50. Versement d'une subvention au Club de soccer
51. Période de questions
52. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance du mois d'août est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**379-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :  
- Report des points 38 et 44.

**ADOPTÉE**

**380-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 13 juillet 2015 comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

---

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-2-2015  
AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE  
FAÇON À MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION POUR LA ZONE 121-H**

Consultation sur le projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur adjoint du service de l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment Pascal Bérubé, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de modifier les normes d'implantation pour la zone 121-H.

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire. Il identifie cette disposition et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que cette disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT OMNIBUS**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant les honoraires professionnels et travaux suivants et autorisant un emprunt pour ce faire :

- Honoraires professionnels pour plans et devis : travaux de remplacement de la section du réseau d'aqueduc qui traverse la rivière Ontaritz sur la route St-Denys-Garneau;
- Augmentation de la capacité des pompes d'eau brute à l'usine de production d'eau potable Duchesnay;
- Aménagement d'un parc municipal sur la rue René-Collard.

**AVIS DE MOTION : ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À SOUSTRAIRE LA ZONE 55-P DE  
L'INTERDICTION DE PLANTER DES PEUPLIERS, DES SAULES ET DES ÉRABLES  
ARGENTÉS**

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à soustraire la zone 55-P de l'interdiction de planter des peupliers, des saules et des érables argentés.

**381-2015 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À AGRANDIR LA  
ZONE 65-C À MÊME LA ZONE 67-H**

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 mai 2015;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 8 juin 2015 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté de la conseillère en urbanisme, madame Andréanne Meilleur Gaudreau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

**ATTENDU** qu'à la suite de cette consultation, un second projet de règlement a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 29 juin 2015;

**ATTENDU** que ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU** que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le règlement numéro 1296-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à agrandir la zone 65-C à même la zone 67-H.

**Règlement numéro 1296-2015**

**ARTICLE 1** Le présent règlement est intitulé : Règlement numéro 1296-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à agrandir la zone 65-C à même la zone 67-H.

**ARTICLE 2** Le feuillet du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié en agrandissant la zone 65-C à même la zone 67-H. Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe A, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 3** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER  
CE 10<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE QUINZE.

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER

**ADOPTÉE**

**382-2015 FINANCEMENT À LONG TERME : 2 009 000 \$ - ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

**ATTENDU** que conformément aux règlements d'emprunt numéros 815-99, 1015-2007, 1075-2009, 882-2003, 922-2004, 936-2004, 1032-2008, 1087-2009, 1090-2009, 1240-2014, 1225-2013, 1234-2013, 1247-2014, 1249-2014, 1255-2014, 1265-2014, 1276-2015, 1282-2015 et 1274-2015 la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 août 2015, au montant de 2 009 000 \$;

**ATTENDU** qu'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Mackie Research Capital Corporation	99,05400	218 000 \$	1,30 %	2016	2,32627 %
		222 000 \$	1,50 %	2017	
		228 000 \$	1,75 %	2018	
		233 000 \$	2,00 %	2019	
		1 108 000 \$	2,20 %	2020	



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,39800	218 000 \$	1,30 %	2016	2,40365 %
		222 000 \$	1,50 %	2017	
		228 000 \$	1,60 %	2018	
		233 000 \$	1,85 %	2019	
		1 108 000 \$	2,10 %	2020	
Financière Banque Nationale Inc.	98,04600	218 000 \$	1,30 %	2016	2,48604 %
		222 000 \$	1,60 %	2017	
		228 000 \$	1,70 %	2018	
		233 000 \$	1,90 %	2019	
		1 108 000 \$	2,05 %	2020	

**ATTENDU** que l'offre provenant de Mackie Research Capital Corporation s'est avéré la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** que l'émission d'obligations au montant de 2 009 000 \$ de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier soit adjugée à Mackie Research Capital Corporation;

Que demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que monsieur le maire Pierre Dolbec et madame la trésorière Julie Cloutier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉE**

383-2015

**FINANCEMENT À LONG TERME : 2 009 000 \$ - RÉSULTAT DE CONCORDANCE**

**ATTENDU** que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2 009 000 \$ :

Règlements d'emprunt N <sup>os</sup>	Pour un montant de
815-99	45 400 \$
1015-2007	81 500 \$
1075-2009	102 400 \$
882-2003	7 200 \$
922-2004	93 900 \$
936-2004	95 900 \$
1032-2008	314 003 \$
1087-2009	18 255 \$
1090-2009	51 453 \$
1240-2014	36 200 \$
1225-2013	143 600 \$
1234-2013	42 100 \$
1247-2014	120 700 \$
1249-2014	93 100 \$
1255-2014	30 300 \$
1265-2014	222 900 \$
1276-2015	278 889 \$



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

1282-2015	96 700 \$
1274-2015	134 500 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 009 000 \$</b>

**ATTENDU** que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 009 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 24 août 2015;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS Inc. et soient déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine  
225, avenue St-Maxime  
Saint-Raymond (Québec) G3L 3W2;

Que les intérêts soient payables semi-annuellement le 24 février et le 24 août de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**ADOPTÉE**

**384-2015 FINANCEMENT À LONG TERME : 2 009 000 \$ - RÉSOLUTION COURTE ÉCHÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 009 000 \$, effectué en vertu des règlements 815-99, 1015-2007, 1075-2009, 882-2003, 922-2004, 936-2004, 1032-2008, 1087-2009, 1090-2009, 1240-2014, 1225-2013, 1234-2013, 1247-2014, 1249-2014, 1255-2014, 1265-2014, 1276-2015, 1282-2015 et 1274-2015, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans, à compter du 24 août 2015; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1015-2007, 1075-2009, 922-2004, 936-2004, 1240-2014, 1225-2013, 1234-2013, 1249-2014, 1265-2014,



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

---

1276-2015 et 1282-2015, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

**385-2015 FINANCEMENT À LONG TERME : 2 009 000 \$ - RÉSOLUTION PROLONGATION**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier avait le 17 février 2015, un montant de 229 300 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 750 000 \$, pour des périodes de cinq (5) ans, dix (10) ans et quinze (15) ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 815-99, 1015-2007 et 1075-2009;

**ATTENDU** que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

**ATTENDU** que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 24 août 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier emprunte 229 300 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de six (6) mois et sept (7) jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2015 ET DES  
PROJECTIONS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Le directeur général et greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2015 ainsi que des projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2015.

**386-2015 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES**

**ATTENDU** le dépôt du rapport de la première projection de revenus et de charges anticipés pour l'exercice financier 2015;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire d'ajuster certains postes budgétaires pour refléter les revenus et les charges anticipés dans ledit rapport;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** d'amender le budget original de l'exercice financier 2015 en fonction de la première projection de revenus et de charges déposée par le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, laquelle porte les revenus anticipés à 11 227 018 \$ et les charges anticipées à 9 465 851 \$, laissant un excédent, avant conciliation à des fins fiscales, de 1 761 167 \$.

Après remboursement du service de la dette et après affectations, l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2015 est évalué à 55 334 \$.

**ADOPTÉE**

**387-2015 EMPRUNTS TEMPORAIRES : RÈGLEMENTS 1281-2015, 1282-2015, 1283-2015,  
1284-2015, 1293-2015**

**ATTENDU** la recommandation de la trésorière madame Julie Cloutier, en date du 30 juillet 2015;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1281-2015 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 320 000 \$; le règlement numéro 1282-2015, une somme de 418 000 \$; le règlement numéro 1283-2015, une somme de 750 000 \$; le règlement



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

numéro 1284-2015, une somme de 115 000 \$ et le règlement numéro 1293-2015, une somme de 1 382 000 \$;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur des règlements numéros 1281-2015, 1282-2015, 1283-2015, 1284-2015 et 1293-2015;

**ATTENDU** que le financement à long terme de ces emprunts sera effectué ultérieurement;

**ATTENDU** que l'article 567.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et madame la trésorière Julie Cloutier à contracter des emprunts avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine, pour une somme n'excédant pas 320 000 \$ pour le règlement numéro 1281-2015, 418 000 \$ pour le règlement 1282-2015, 750 000 \$ pour le règlement 1283-2015, 115 000 \$ pour le règlement 1284-2015 et 1 382 000 \$ pour le règlement numéro 1293-2015, et ce, en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par lesdits règlements.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que la trésorière à signer les billets.

**ADOPTÉE**

**388-2015 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**ATTENDU** que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** que ce conseil nomme monsieur le conseiller Claude Phaneuf, conseiller du district numéro 1, pour agir à titre de maire suppléant pour une période de cinq (5) mois débutant le 1er septembre 2015.

**ADOPTÉE**

**389-2015 VERSEMENT À LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.**

**ATTENDU** le rapport de la trésorière madame Julie Cloutier, en date du 30 juillet 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement à la Société Mutuelle de Prévention Inc., pour la période de juillet à août 2015, au montant net de 5 087,22 \$.

**ADOPTÉE**

**390-2015 CAUTIONNEMENT GESTION SANTÉ SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU**, conformément à l'article 28, alinéa 3, de la *Loi sur les cités et villes*, d'autoriser que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se porte caution envers la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour toutes dettes et obligations présentes et futures que Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pourrait devoir à l'institution financière jusqu'à concurrence de 49 000 \$.

Ce cautionnement aura une durée de cinq (5) ans et pourra être renouvelé suivant une nouvelle résolution.

**ADOPTÉE**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

---

391-2015

**OCTROI DU CONTRAT D'IMPRESSION POUR LE JOURNAL « LE CATHERINOIS »**

**ATTENDU** que des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'impression du Catherinois pour l'année 2015-2016;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions sur invitation tenue le 6 août 2015 à 11 h 00, à la mairie de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** le rapport de la greffière adjointe daté du 7 août 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise l'octroi du contrat à imprimerie Provinciale au montant de 33 975,11 \$, incluant les taxes. Le contrat est composé de la présente résolution, des documents d'appel d'offres et de la soumission déposée le 6 août 2015. La dépense est imputée au poste budgétaire 02-190-00-341 après une appropriation de 1 982 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

392-2015

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE : PAVILLON DESJARDINS**

**ATTENDU** que ce conseil a adopté le règlement numéro 1293-2015 décrétant une dépense et un emprunt de 1 382 000 \$ pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel dans le parc du Grand-Héron et que ce règlement est entré en vigueur;

**ATTENDU** que l'article 7, 2e alinéa dudit règlement, prévoit que le conseil affecte au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années;

**ATTENDU** que ce conseil, en vertu du même article 7, appropriera chaque année la contribution financière de 386 700 \$ versée dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour ce programme;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a sollicité l'aide financière de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour ce projet, dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu;

**ATTENDU** le protocole d'entente soumis par l'institution financière, par lequel la Caisse accordera une subvention de 100 000 \$ payable en dix versements annuels de 10 000 \$ pour ce projet selon les conditions énumérées audit protocole d'entente, notamment un plan de visibilité;

**ATTENDU** que le projet de protocole d'entente a été remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance du conseil;

Pour ces motifs,

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** que l'édifice construit sera nommé « PAVILLON DESJARDINS ».

Que conformément au protocole d'entente, l'échéancier de réalisation du bâtiment soit transmis au gestionnaire du fonds, soit la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine.

Que ce conseil approuve le plan de visibilité soumis par la Caisse.

Que monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier soient autorisés à signer ledit protocole d'entente.

Que l'une ou l'autre des personnes désignées pour la signature du protocole soit désignée pour assister à l'assemblée générale des membres de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine de l'année financière du protocole d'entente.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

---

393-2015

**SIGNATURE D'UNE OPTION : ANCIEN IMMEUBLE DE LA CAISSE POPULAIRE**

**ATTENDU** le déménagement de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est intéressée à faire l'acquisition de l'immeuble, qui sera laissé vacant par la Caisse, pour ses besoins administratifs;

**ATTENDU** que les parties ont négocié une promesse de vente à cet effet;

**ATTENDU** que cette acquisition est conditionnelle à ce qu'un règlement d'emprunt de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à cet effet entre en vigueur dans les prochains mois;

**ATTENDU** les autres conditions convenues entre les parties;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer la promesse de vente concernant l'immeuble sis au 2, rue Laurier aux conditions stipulées dans ledit document, notamment pour la somme de 550 000 \$.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION : ACQUISITION DE L'ANCIEN IMMEUBLE DE LA  
CAISSE POPULAIRE**

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant à faire l'acquisition d'un immeuble avec construction y étant érigée, portant le numéro civique de 2, rue Laurier à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Cet immeuble appartient à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine et est désigné comme étant le lot 4 215 454 du cadastre officiel du Québec.

Le règlement décrètera la dépense et un emprunt à long terme pour faire l'acquisition de l'immeuble.

394-2015

**SIGNATURE D'UNE OPTION : VENTE DE L'ANCIEN POSTE INCENDIE**

**ATTENDU** la relocalisation du poste du Service de protection contre les incendies sur la route de Fossambault;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire se départir de l'immeuble sis sur la route de la Jacques-Cartier, où était situé le précédent poste;

**ATTENDU** qu'Ambulance de la Jacques-Cartier désire faire l'acquisition de cet immeuble;

**ATTENDU** la promesse d'achat rédigée par le notaire Louis Paquin, telle que négociée par les parties;

**ATTENDU** les conditions convenues entre les parties;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer la promesse d'achat (version 3) préparée par le notaire Louis Paquin, par laquelle Ambulance de la Jacques-Cartier acquerra l'immeuble désigné comme étant le lot numéro 4 513 816 du cadastre du Québec, aux conditions énumérées dans ledit document, notamment pour un prix de vente de 400 000 \$.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

---

**395-2015 DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ: ACCIDENT DE TRAVAIL POMPIER**

**ATTENDU** le rapport du comité mandaté par le conseil concernant l'accident de travail survenu le 20 février 2015 au Service de protection contre les incendies;

**ATTENDU** qu'à la suite de cet événement, un officier du service avait été suspendu en attendant le dépôt dudit rapport;

**ATTENDU** la recommandation du comité et la demande de monsieur Frédéric Houde dans une lettre datée du 24 juillet 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil réintègre monsieur Frédéric Houde au Service de protection contre les incendies à titre de pompier à temps partiel, vu les disponibilités de monsieur Houde et les autres raisons invoquées dans sa lettre.

La présente résolution a effet à partir du 11 août 2015.

Une note sera également placée au dossier de l'employé.

**ADOPTÉE**

**396-2015 RÈGLEMENT HORS COUR : POURSUITE AUX PETITES CRÉANCES**

**ATTENDU** la réclamation de Danny St-Hilaire, numéro de dossier 200-32-063707-151 DF 001;

**ATTENDU** que ce dossier peut être réglé à l'amiable;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate le directeur général et greffier pour négocier un règlement à l'amiable dans cette affaire;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer les documents de Cour à cet effet s'il y a entente entre les parties et de demander au greffier de la Cour qu'il entérine le règlement à l'amiable, le cas échéant, pour valoir jugement et à défaut d'entente de contester la réclamation.

**ADOPTÉE**

**397-2015 CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de déléguer madame la conseillère Nathalie Laprade au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités, les 24, 25 et 26 septembre prochain.

Le coût d'inscription au congrès, soit 695 \$ plus taxes, ainsi que les frais de déplacement sont appropriés du poste budgétaire numéro 02-110-00-339.

**ADOPTÉE**

**398-2015 DEMANDE D'AMENDEMENT AU PERMIS DE CONSTRUCTION : GARDERIE LA BOUGEOTTE - 279, RUE ANNE-HÉBERT**

**ATTENDU** la demande d'amendement au permis de construction numéro 2013-0932 concernant l'aménagement du site;

**ATTENDU** que cet immeuble est situé sur le lot 4 828 782 qui est soumis au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 28 juillet, ainsi que les plans et documents déposés par la requérante;

**ATTENDU** que la requérante a augmenté de manière significative la portion de végétation sur le terrain;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

---

**ATTENDU** que rien ne garantit qu'une clôture soit installée en bordure du lot 4 828 783 (à droite);

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'aménagement du site ainsi qu'à l'aménagement du stationnement hors site sont majoritairement satisfaits ou non applicables;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** que ce conseil accepte la demande d'amendement au permis de construction déposée par madame Geneviève Lavoie pour la garderie la Bougeotte située au 279, rue Anne-Hébert et exige que les arbres prévus du côté du lot 4 828 783 soient plantés.

**ADOPTÉE**

399-2015

**DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNES : PRO ACTION SANTÉ PHYSIOTHÉRAPIE - 4500, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseignes déposée par madame Catherine Turgeon pour la clinique de physiothérapie au 4500, route de Fossambault, suite 200;

**ATTENDU** que le commerce en question est situé dans la zone 66-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'affichage sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 28 juillet 2015;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** que ce conseil accepte la demande de permis déposée par madame Catherine Turgeon pour deux enseignes qui seront apposées sur les murs du 4500, route de Fossambault pour la clinique de physiothérapie Pro Action Santé.

**ADOPTÉE**

400-2015

**DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : LE GROUPE HARNOIS INC. - 4600, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne déposée par le Groupe Harnois Inc. pour une structure d'enseigne promotionnelle au 4600, route de Fossambault;

**ATTENDU** que le commerce est compris dans la zone 66-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** qu'une des structures d'enseigne promotionnelle serait retirée et que l'enseigne annonçant le prix du diesel sera remplacée sur la structure d'enseigne autonome commerciale;

**ATTENDU** qu'un lampadaire n'est pas un poteau prévu pour l'installation d'une enseigne, mais que considérant la présence de plusieurs poteaux sur le terrain, en ajouter un pour la structure d'enseigne n'améliorerait pas la situation;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'affichage sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 28 juillet 2015;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

---

**ET RÉSOLU** que ce conseil accepte la demande de permis d'enseigne déposée par le Groupe Harnois Inc. pour la structure d'enseigne promotionnelle existante installée sur le lampadaire en bordure de la route du 4600, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

**401-2015      ADDENDA NUMÉRO 2 À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT BOISÉS ONTARITZI**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a signé une entente aux termes de la résolution 400-2011, avec Placement MP Inc., laquelle résolution fut adoptée le 8 août 2011;

**ATTENDU** que cette entente a déjà fait l'objet d'une première modification;

**ATTENDU** que les parties s'entendent pour modifier à nouveau l'entente pour remplacer le plan joint à l'entente initiale et pour engager le promoteur à céder à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier le lot 4 745 956 à des fins de parcs et terrains de jeux;

**ATTENDU** que le promoteur s'engage également à ne pas vendre le lot 4 745 924 tant qu'une entente ne sera pas intervenue avec le promoteur du lot voisin;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général Marcel Grenier à signer ledit addenda, tel que déposé aux membres du conseil.

**ADOPTÉE**

**402-2015      ACCEPTATION PROVISOIRE : TRAVAUX DE RÉFECTION RUE JEAN-BAPTISTE-DROLET**

**ATTENDU** la recommandation de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants enviroconseil, en date du 20 juillet 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de construction du projet de réfection de la rue Jean-Baptiste-Drolet et d'autoriser monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, à signer le certificat de réception provisoire.

**ADOPTÉE**

**403-2015      ACHAT D'UNE GRATTE « SENS UNIQUE »**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la compagnie Le Groupe Déziel pour la fourniture d'une gratte « sens unique » de trois lames et les accessoires. Le tout conformément à sa soumission datée du 17 avril 2015.

La somme nécessaire de 8 883,23 \$, plus taxes, est appropriée du règlement numéro 1282-2015.

**ADOPTÉE**

**404-2015      PAIEMENT NUMÉRO 1 : TRAVAUX DE PAVAGE 2015**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 1 à Construction et Pavage Portneuf Inc. au montant de 556 238,48 \$ dans le cadre du projet « Travaux de pavage 2015 ». Ledit montant inclut une retenue de 10 % et l'ajout des taxes brutes.

**ADOPTÉE**

**405-2015      RÉPARATION DE LA RÉTROCAVEUSE**

**ATTENDU** le rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 31 juillet 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

---

**ET RÉSOLU** de ratifier une dépense de 4 988,53 \$, plus taxes, pour la réparation de la transmission de la rétrocaveuse John Deere 2012 et d'autoriser le paiement à Équipements Sigma Inc.

**ADOPTÉE**

**406-2015 ÉCHANTILLONNAGE VILLE DE LAC-ST-JOSEPH**

**ATTENDU** que la Ville de Lac-Saint-Joseph a l'obligation de prélever et faire analyser des échantillons d'eau potable au Centre nautique St-Louis en saison estivale;

**ATTENDU** que, pour ce faire, la Ville de Lac-Saint-Joseph doit engager ou prendre entente avec du personnel accrédité selon les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier possède l'expertise nécessaire;

**ATTENDU** qu'il ne s'agit que de prélever six échantillons d'eau entre le 15 juin et le 15 septembre;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise la conclusion d'une entente entre les deux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, moyennant la somme de 656,25 \$, incluant les frais d'administration de l'entente.

**ADOPTÉE**

**407-2015 BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL : SURVEILLANCE DES TRAVAUX EN ARCHITECTURE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la firme Gilles Laflamme Inc. pour la surveillance des travaux du projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel au parc du Grand-Héron. Le tout conformément à la correspondance préparée par monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 20 mars 2015 et à la proposition de service transmise par monsieur Gilles Laflamme, en date du 24 mars 2015.

Le montant du contrat est établi à 5 500 \$, plus taxes et la dépense est imputée au règlement numéro 1293-2015.

**ADOPTÉE**

**408-2015 BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL : SURVEILLANCE DES TRAVAUX EN MÉCANIQUE/ÉLECTRICITÉ**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la firme EXP pour la surveillance en mécanique/électricité des travaux du projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel au parc du Grand-Héron. Le tout conformément à la correspondance préparée par monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 24 mars 2015 et à la proposition de service transmise par monsieur Charles Frenette, ingénieur, en date du 25 mars 2015.

Le montant du contrat est établi à 7 500 \$, plus taxes et la dépense est imputée au règlement numéro 1293-2015.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

---

**409-2015 BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL : SURVEILLANCE DES TRAVAUX EN STRUCTURE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la firme LGT pour la surveillance en structure des travaux du projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel au parc du Grand-Héron. Le tout conformément à la proposition de service transmise par monsieur Jean-Luc Bouffard, ingénieur, en date du 5 août 2015.

Le montant du contrat est établi à 4 950 \$, plus taxes et la dépense est imputée au règlement numéro 1293-2015.

**ADOPTÉE**

**410-2015 BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL : CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la firme LVM pour procéder au contrôle qualitatif des matériaux du projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel au parc du Grand-Héron. Le tout conformément à la proposition de service transmise par monsieur Rouben Wanie, en date du 23 mai 2015.

Le montant du contrat est établi à 6 748,50 \$, plus taxes et la dépense est imputée au règlement numéro 1293-2015.

**ADOPTÉE**

**411-2015 MISE AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE DE CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la compagnie Beaudoin pour la mise aux normes des équipements de plomberie et l'ajout de compteurs d'eau à la caserne incendie et au centre Anne-Hébert. Le tout conformément à la soumission transmise par monsieur Frédéric Giroux en date du 9 février 2015;

La somme nécessaire, soit 10 300 \$, plus taxes, est appropriée du règlement numéro 1283-2015.

**ADOPTÉE**

**412-2015 AUTORISATION DE DÉPENSE : SÉCURITÉ ROUTE DE FOSSAMBAULT NORD**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise une dépense maximum de 1 200 \$, taxes incluses, pour la location d'une mini pelle afin de refaire les accotements et de rendre sécuritaire aux piétons la route de Fossambault Nord, de la limite nord de la Ville jusqu'à la rue du Plateau.

**ADOPTÉE**

**413-2015 EMBAUICHE DE POMPIERS-PREMIERS RÉPONDANTS À TEMPS PARTIEL APRÈS PÉRIODE DE PROBATION**

**ATTENDU** le rapport préparé par monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies, en date du 21 juillet 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** de nommer monsieur Karel Dufresne, monsieur Jean-Philippe Couture, monsieur Marc-André Allard et monsieur Pier-Olivier C. Brown à titre de pompiers - premiers répondants à temps partiel au sein du Service de protection contre les incendies, et ce, à la suite de leur période de probation.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de prolonger la période de probation de monsieur David Lajeunesse jusqu'au 11 octobre 2015; celui-ci étant à l'extérieur.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

---

**414-2015 VERSEMENT AU CLUB SOCIAL DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

**ATTENDU** le rapport préparé par monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies, en date du 21 juillet 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** de verser la somme de 1 108 \$ au club social du Service de protection contre les incendies, tel que prévu au budget. Ladite somme est imputée au poste budgétaire numéro 02-290-00-285.

**ADOPTÉE**

**415-2015 AUTORISATION DE PAIEMENT : PISTE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 23 juillet 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf au montant de 13 398 \$.

La dépense est appropriée du poste budgétaire 02-701-90-950.

**ADOPTÉE**

**416-2015 AJOUT BUDGET : JOUR DU CITOYEN**

**ATTENDU** le chantier pour la construction du pavillon multifonctionnel, il est impossible de pouvoir raccorder le bloc sanitaire afin de l'utiliser pour le Jour du citoyen;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois en date du 10 août 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 1 215 \$, plus taxes à la compagnie Sani-Bleu pour la location de toilettes chimiques pour le Jour du citoyen.

**ADOPTÉE**

**417-2015 ENTENTE CLUB DE GOLF DU LAC ST-JOSEPH**

**ATTENDU** que le protocole d'entente avec le Club de golf du Lac St-Joseph se termine avec la saison 2015;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 10 août 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec le Club de golf du Lac St-Joseph pour le programme de golf pour les jeunes pour une période de deux ans.

**ADOPTÉE**

**418-2015 AUTORISATION DE DÉPENSE : PARC DE JEUX D'ENFANTS AU PARC DU GRAND-HÉRON**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois en date du 10 août 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois à procéder à l'appel d'offres pour des modules de jeux pour enfants tel que prévu au plan directeur du parc du Grand-Héron.

**ADOPTÉE**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

---

419-2015 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 31 juillet 2015, laquelle totalise la somme de 172 179,58 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES**

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 juillet 2015, laquelle totalise 1 103 914,12 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur le directeur général et greffier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 7 août 2015, laquelle comprend 289 commandes au montant de 570 915,50 \$.

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

420-2015 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CLUB DE SOCCER

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 10 août 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement d'une subvention au Club de soccer Les Rapides de 27 163 \$ pour l'année 2015. Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-701-52-991.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

421-2015 CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du mois d'août 2015.

L'assemblée est levée à 20 h 43.

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 AOÛT 2015**

---